

COLRUYT GROUP

Société anonyme

Edingensesteenweg 196

Halle 1500

TVA : BE 0400.378.485

(Ci-après la « Société »)

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31/03/2025, ÉTABLI LE 13/06/2025**

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de l'exercice 2024/25 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 mars 2025.

Le 1^{er} octobre 2023, les activités de commerce de détail alimentaire de la SA Colruyt Group ont été transférées vers une filiale distincte, à savoir la SA Colruyt Food Retail, par le biais d'un apport de branche d'activité. Au 1^{er} octobre 2023, les activités des sociétés du groupe SA Colruyt Group Services (services de soutien du groupe en matière d'IT, de RH, de Finance, de Marketing, de Contact Center, etc.) et SA Finco (la société de financement interne de Colruyt Group) ont également été intégrées dans la SA Colruyt Group par le biais de fusions. Le 27 décembre 2024, les actions de la SA Colruyt Food Retail, détenues par la Société, ont été apportées à la filiale SA Ahara, qui chapeaute toutes les activités « Food » de Colruyt Group.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une réorganisation et d'une simplification de la structure juridique de la Société, visant à centraliser toutes les activités du groupe par domaine (« Food », « Non-food », « Santé & Bien-être » et « Énergie ») et à centraliser le large éventail d'activités de prestations de services et de soutien au groupe dans la Société.

Étant donné que les transactions susmentionnées ont eu lieu respectivement au cours de l'exercice précédent 2023/24 (apport de branche d'activité et fusions) et de l'exercice 2024/25 (apport d'actions), une comparaison des chiffres entre les exercices précités n'est pas représentative.

1. Développement de l'entreprise, résultats et position de la Société

1.1 Commentaire sur les comptes annuels

1.1.1 Commentaire sur les principaux postes du compte de résultats

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 866.398.904,13 EUR.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires a diminué de 3.387.885.266,34 EUR ; il s'élevait à 4.254.284.170,47 EUR l'exercice précédent. Ce changement s'explique par le transfert des activités de commerce de détail alimentaire vers la SA Colruyt Food Retail le 1^{er} octobre 2023.

b) Résultats financiers

Les produits financiers s'élèvent à 2.209.412.772,62 EUR.

Les produits financiers se rapportent principalement aux plus-values réalisées à la suite de l'apport des actions de la SA Colruyt Food Retail dans la SA Ahara.

Les charges financières s'élèvent à 63.970.160,55 EUR.

Les charges financières comprennent principalement des intérêts sur des emprunts contractés auprès de sociétés du groupe et de tiers (dont l'emprunt obligataire de 250.000.000,00 EUR émis en février 2023).

c) Bénéfice avant impôts

Le bénéfice avant impôts est de 2.146.190.576,49 EUR et s'explique en grande partie par les produits financiers (plus-values réalisées à la suite de l'apport des actions de la SA Colruyt Food Retail dans la SA Ahara).

d) Résultat après impôts

Le bénéfice après impôts de l'exercice s'élève à 2.146.487.911,64 EUR.

e) Affaires relatives au personnel

L'évolution de l'effectif a été traitée dans le bilan social.

1.2 Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice à affecter :	2.146.487.911,64	EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	4.161.197.192,85	EUR
Bénéfice à affecter :	6.307.685.104,49	EUR

<u>Nous vous proposons d'affecter ce solde bénéficiaire comme suit :</u>	
Dotation à la réserve légale :	570.398,48 EUR
Distribution de dividendes :	165.742.148,28 EUR
Participation aux bénéfices :	3.632.126,21 EUR
Transfert aux réserves :	173.402.112,27 EUR
Report à l'exercice suivant :	5.964.338.319,25 EUR
Total :	6.307.685.104,49 EUR

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2025 d'approuver un dividende brut total de 1,38 EUR par action. Il comprend le dividende brut ordinaire pour l'exercice 2024/25 à verser à partir du 30 septembre 2025.

Contre remise du coupon n° 16 de l'action Colruyt, les actionnaires percevront un dividende net de 0,966 EUR sur le dividende brut ordinaire de 1,38 EUR, déduction faite du précompte mobilier de 30 %.

Pour les actionnaires étrangers, le montant du dividende net peut diverger, en fonction des traités de double imposition conclus entre la Belgique et les différents pays. Les attestations nécessaires doivent être en notre possession le 10 octobre 2025 au plus tard.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de rendre le dividende payable à partir du 30 septembre 2025, sur présentation du coupon n° 16 aux organismes financiers.

1.3 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société fait partie de Colruyt Group.

Pour une description complète des risques auxquels Colruyt Group est exposé, de la manière dont Colruyt Group traite les risques et pour une description des engagements conditionnels, nous nous référons au rapport annuel 2024/25 publié par Colruyt Group. (www.colruytgroup.com).

A. Conséquences financières de l'environnement macro-économique

L'environnement macro-économique reste une source d'incertitude pour Colruyt Group, et a des conséquences directes et indirectes sur les états financiers :

- L'inflation a une incidence sur les revenus et les coûts opérationnels, y compris le coût des marchandises vendues. Colruyt Group examine périodiquement s'il est opportun de couvrir le risque d'inflation au moyen d'un instrument financier dérivé ;
- L'indexation automatique des salaires en Belgique augmente les frais de personnel et peut avoir une incidence sur les provisions, engagements et flux de trésorerie futurs. Colruyt Group suit attentivement les indexations salariales (attendues) et adapte si nécessaire les provisions et les engagements ;

Une description détaillée de la manière dont nous gérons ces risques se trouve dans la partie 3. Gestion des risques et contrôle interne du rapport annuel.

B. Risques climatiques et durabilité

Colruyt Group tient compte de risques opérationnels liés au climat et suit les ambitions telles que décrites dans la partie Corporate Sustainability du rapport annuel. Les ambitions en termes de durabilité et les plans d'action, y compris les « aspects liés au climat », font l'objet d'une surveillance et de rapports réguliers. En ce qui concerne les investissements consentis par Colruyt Group afin de réaliser ces ambitions, la durée de vie de ces investissements, ainsi que des actifs qu'ils remplacent, est suivie attentivement et adaptée si nécessaire.

Pour de plus amples informations sur notre approche et sur l'impact des risques climatiques, nous renvoyons à la partie Corporate Governance du rapport annuel.

C. Autres risques

Outre les risques décrits précédemment, Colruyt Group est exposé à une série d'autres risques, ne présentant pas nécessairement un caractère financier, mais pouvant néanmoins affecter la situation financière de Colruyt Group.

Pour une description détaillée de ces risques et de notre approche, nous renvoyons à la partie 3. Gestion des risques et contrôle interne du rapport annuel.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Les circonstances suivantes peuvent influencer notablement le développement de la Société.

Avec effet au 1er avril 2025, la Société a apporté la branche d'activité relative aux services numériques et à Xtra dans la SA Codevco VIII, dont le nom a ensuite été modifié en SA « Samhati ».

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société

Nous n'avons connaissance d'aucune circonstance susceptible d'influencer notablement le développement de la Société.

4. Travaux en matière de recherche et de développement

Les travaux de recherche et de développement se concentrent principalement sur le développement de logiciels propres et d'applications et de techniques en matière d'énergies renouvelables.

5. Succursales

La Société possède une succursale au Luxembourg.

6. Conflits d'intérêts / transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration n'a pris aucune décision dans le cadre de laquelle l'article 7:96 et l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations étaient d'application.

7. Procédure de sonnette d'alarme

Le Conseil d'administration constate que la procédure de sonnette d'alarme de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations n'est pas d'application et ne l'a pas été au cours de l'exercice écoulé.

8. Utilisation d'instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société se composent des prêts bancaires et intragroupes, des découverts, des liquidités en banque et des dépôts bancaires et intragroupes à court terme, des fonds de marché monétaire et d'un emprunt obligataire émis. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de la Société et des sociétés qui y sont liées. Par ailleurs, la Société dispose également de divers autres actifs et passifs financiers, tels que les créances et les dettes, afférents directement à ses activités.

La politique de trésorerie a pour but d'assurer un accès permanent à des liquidités suffisantes ainsi que de suivre et de limiter les éventuels risques de taux d'intérêt et de change, conformément aux objectifs et aux directives définis par le Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a utilisé aucun instrument financier pertinent dans le cadre de l'évaluation de son actif, de son passif, de sa position financière et de son résultat.

9. Augmentation de capital

Le 17 décembre 2024, le Conseil d'administration, en exécution de la procuration donnée par l'Assemblée générale, a décidé une augmentation de capital de 5.703.984,72 EUR, pour le porter de 378.985.470,73 EUR à 384.689.455,45 EUR. 148.968 nouvelles actions ont été émises à la suite de cette augmentation de capital, réservée aux membres du personnel. L'augmentation de capital a eu lieu moyennant la suppression du droit de préférence des actionnaires dans l'intérêt de la Société, en faveur des membres du personnel.

10. Participation aux bénéfices des travailleurs

Le Conseil d'administration constate que la Société, la société mère de Colruyt Group, peut attribuer en septembre 2025 une participation aux bénéfices aux membres du personnel des sociétés belges de Colruyt Group, dans le cadre de la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs ainsi que de la C.C.T. du 30 juin 2023 conclue au niveau du groupe. Le cas échéant, cette participation aux bénéfices sera versée en espèces.

En outre, il peut être attribué un bonus en espèces, et ce, dans le cadre de la C.C.T. nationale 90, modifiée par les C.C.T. 90bis du 21 décembre 2010, 90/3 du 27 novembre 2018 et 90/4 du 22 février 2022 concernant les avantages non-récurrents liés aux résultats.

11. Missions particulières du commissaire

Au cours de l'exercice, des missions particulières ont été confiées au commissaire – en plus de son mandat dont les rémunérations ont été expliquées au C-Cap 6.16 des comptes annuels consolidés de la Banque nationale de Belgique.

12. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 mars 2025 ne diffèrent pas de celles appliquées lors de l'exercice précédent.

13. Gouvernance d'entreprise

La Société applique le Code 2020 en matière de gouvernance d'entreprise. On se référera à ce sujet aux titres « Gouvernance d'entreprise/administration durable » et « Comité d'audit » dans la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2024/25 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com), pour la déclaration relative à l'application du Code 2020 (y compris les dérogations éventuelles à ce code et les raisons fondées de ces dérogations). Cette déclaration comprend également la composition et le fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités.

14. Déclaration relative à la politique de diversité et aux questions sociales et environnementales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

Pour la déclaration relative aux questions sociales et environnementales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption, nous renvoyons au rapport de durabilité qui constitue une annexe numérique au rapport annuel consolidé 2024/25 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

Pour la déclaration relative à la diversité, nous renvoyons à la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2024/25 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

15. Rapport de rémunération

Pour le rapport de rémunération 2024/25, nous renvoyons à la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2024/25 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

16. Systèmes internes de contrôle et de gestion des risques

La description des principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques de la Société est discutée dans la partie « Corporate Governance » du rapport annuel consolidé 2024/25 de Colruyt Group tel que publié (www.colruytgroup.com).

17. Acquisition d'actions propres

Dans le cadre du mandat délivré par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2024, Colruyt Group a racheté un total de 4.414.803 actions propres entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025, pour un montant de 174.760.247,22 EUR.

Le but de ce rachat était de réduire l'excédent de trésorerie de la Société ainsi que son capital en détruisant totalement ou partiellement les actions acquises par le biais du rachat. Les rachats s'effectuent conformément aux lois et réglementations en vigueur. Le rachat a été exécuté par un intermédiaire indépendant en vertu d'un mandat discrétionnaire, ce qui permet de procéder aux rachats à la fois pendant les périodes ouvertes et fermées.

À la date du 17 décembre 2024, 3.000.000 d'actions propres ont été détruites.

À la fin de l'exercice, la Société détient 3.405.498 actions propres en portefeuille. Ces actions ont une valeur nominale de 130.767.058,19 EUR et représentent 2,74 % du nombre total d'actions du capital souscrit.

18. Renouvellement du mandat des administrateurs et/ou du commissaire

Le Conseil d'administration propose de renommer au poste de commissaire la SRL EY Réviseurs d'Entreprises (B00160), dont le siège social est établi à 1831 Diegem, Kouterveldstraat 7B boîte 001, représentée par Eef Naessens (A02481) (numéro national 80.12.17-026.64, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de trois exercices à partir de l'exercice 2025/26. Ceci aux conditions des honoraires mentionnés dans le document présenté à ce sujet à l'Assemblée générale.

Le mandat d'administrateur de la SA Korys Business Services I (numéro d'entreprise 0418.759.787), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Villalaan 96, ayant comme représentant permanent monsieur Senne Hermans, vient à échéance à l'Assemblée générale du 24 septembre 2025. Le Conseil d'administration propose de lui confier un nouveau mandat de quatre ans, qui viendra à échéance après l'Assemblée générale de 2029.

Le mandat d'administrateur de la SA Korys Business Services II (numéro d'entreprise 0450.623.396), dont le siège social est établi à 1500 Halle, Villalaan 96, ayant comme représentant permanent monsieur Frans Colruyt, vient à échéance à l'Assemblée générale du 24 septembre 2025. Frans Colruyt n'en sera plus le représentant permanent et sera remplacé au sein de l'actionnaire principal familial par madame Hilde Cerstelotte, qui remplissait déjà un mandat d'administratrice de la Société par le passé. Par conséquent, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2025 de renouveler le mandat d'administrateur de la SA Korys Business Services II, ayant comme nouvelle représentante permanente madame Hilde Cerstelotte, pour une période de quatre ans. Le mandat viendra à échéance après l'Assemblée générale de 2029.

Le mandat d'administrateur de 7 Capital SRL (numéro d'entreprise 0895.361.369) dont le siège social est situé à 1380 Lasne, rue de Payot 14, représentée par Madame Chantal De Vrieze, expirera lors de l'Assemblée générale du 24 septembre 2025. Elle est rééligible et se porte à nouveau candidate. Le Conseil d'administration propose donc de lui accorder un nouveau mandat de deux ans qui expirera après l'Assemblée générale de 2027. Pendant cette période, l'administrateur susmentionné jouera également un rôle au sein du Comité de Rémunération.

Les mandats des deux autres administrateurs indépendants, à savoir la SRL Fast Forward Services (numéro d'entreprise 0479.445.561), dont le siège social est établi à 1081 Koekelberg, De Neckstraat 22 boîte 20, ayant comme représentante permanente madame Rika Coppens, et la SRL Rudann (numéro d'entreprise 0765.433.631), dont le siège social est établi à 3000 Leuven, Familie de Bayostraat 83, ayant comme représentant permanent monsieur Rudi Peeters, viendront également à échéance à l'Assemblée générale du 24 septembre 2025. Ils sont tous deux rééligibles et se portent de nouveau candidats. Le Conseil d'administration propose donc de leur confier un nouveau mandat de quatre ans, qui viendra à échéance après l'Assemblée générale de 2029.

* * *

*

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons d'approver les comptes annuels soumis et de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31/03/2025.

Ce document peut être signé individuellement par chaque administrateur. Le cas échéant, les originaux signés par les différents administrateurs constituent ensemble un seul et même document qui sera conservé dans les registres de la Société.

(la page à signer suit)

Signed by:

Senne Hermans

6FE10845EED24BD...

Nom : Korys Business Services I SA

Ayant pour représentant permanent

Senne Hermans

Titre : administrateur

Date : 09-07-2025

Signed by:

Lisa Colruyt

873DDAD770C8469...

Nom : Korys Management SA

Ayant pour représentante permanente

Lisa Colruyt

Titre : administrateur

Date : 09-07-2025